

## Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 22613lp et 22615lp.

Ces zones sont situées approximativement à l'est de l'autoroute Robert-Bourassa, au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'ouest de l'avenue Saint-Sacrement et au nord de la rue Léon-Harmel.

Le requérant, l'entreprise Robover, installée au 1595, Wilfrid-Hamel, est propriétaire de l'immeuble sis sur le lot no 4 437 268 du cadastre de Québec (indiqué par un point sur le plan de localisation ci-contre), localisé dans la zone 22613lp. En 2007, cette entreprise a cédé au propriétaire voisin, alors la Ville de Québec, le lot no3 484 220 du cadastre du Québec (indiqué par un carré sur le plan ci-contre), situé dans la zone 22613lp, en échange du lot no3 484 219 du même cadastre (indiqué par un triangle sur le plan ci-contre), quant à lui localisé dans la zone 22615lp.

Subséquemment à cette transaction, une sortie d'inspection de la Division de la gestion du territoire a permis de constater que des travaux d'agrandissement du bâtiment principal de l'entreprise ont été réalisés sans permis. À la suite d'un avis en ce sens, afin de rendre conforme à la réglementation cet agrandissement, une demande de permis a été déposée à la Ville par l'entreprise.

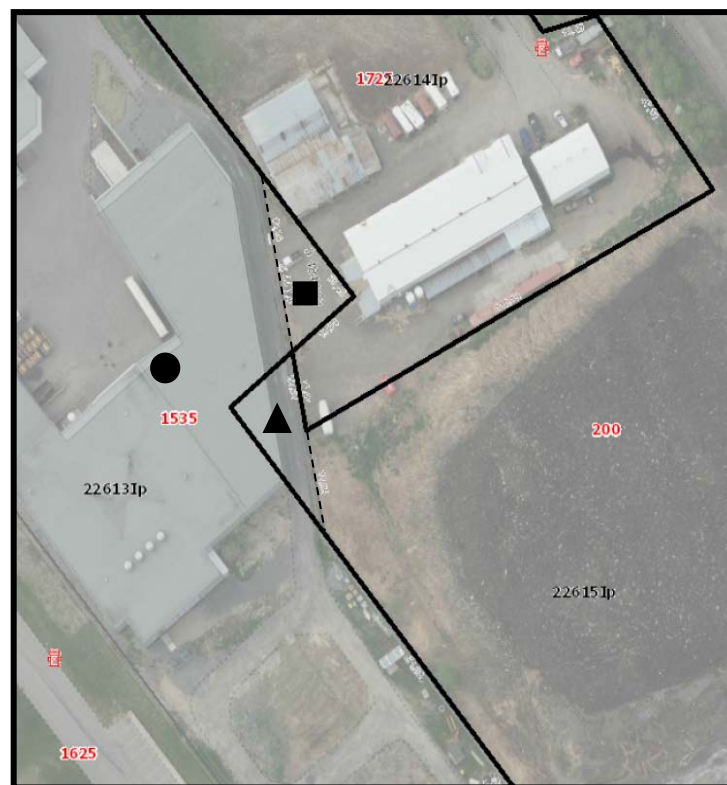
Cependant, l'analyse du dossier laisse voir que l'émission de ce permis exige une modification aux limites des zones au plan de zonage, car l'agrandissement du bâtiment principal chevauche deux zones, 22613lp et 22615lp, cette dernière ne permettant pas le groupe d'usages *Industrie générale (I3)*.

Une modification du plan de zonage est donc nécessaire afin de changer les limites concernées des zones 22613lp, 22614lp et 22615lp pour faire en sorte que les limites respectives de zones coïncident avec la nouvelle ligne de propriété du requérant et celles des voisins immédiats.

Ainsi, les modifications règlementaires proposées consistent à:

- Agrandir la zone 22614lp à même une partie de la zone 22613lp qui est réduite d'autant.
- Agrandir la zone 22613lp à même une partie de la zone 22615lp qui est réduite d'autant.

## Plan de localisation



## Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
- ➔ 2. **Assemblée publique de consultation** : (19 h 05)  
Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22613lp et 22615lp,  
R.C.A.2V.Q. 183.  
(Réf. : L'entreprise Robover)
3. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (19 h 45)

Nous vous rappelons que toutes les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, une période de questions et commentaires est réservée aux citoyennes et citoyens du quartier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter votre bureau d'arrondissement, au 418 641-6002 ou consulter le site Internet de la Ville de Québec :

[www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

### Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

[mario.demeule@ville.quebec.qc.ca](mailto:mario.demeule@ville.quebec.qc.ca)



CONSEIL  
DE QUARTIER

DUBERGER-LES SAULES



## INVITATION

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules vous convie à une assemblée publique de consultation

**Le mercredi 14 décembre 2016, à 19 h**  
**au centre communautaire Duberger**  
**salle Desjardins**  
**2341, rue de la Rivière-du-Berger**

### Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22613lp et 22615lp,  
R.C.A.2V.Q. 183.  
(Réf. : L'entreprise Robover)